

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,

Être en bonne santé et à l'aise dans son corps aide à bien apprendre, à développer sa confiance en soi et à développer le goût de la pratique sportive. C'est le sens de l'appel à manifestation d'intérêt pour promouvoir « 30 minutes d'activité physique par jour » lancé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec Paris 2024 à destination des écoles élémentaires.

Ce projet vise à maintenir, voire développer chez les plus jeunes des capacités motrices et des aptitudes physiques.

Cette mesure s'inscrit en complément de l'enseignement EPS déjà mis en place dans les écoles et complète à tout niveau les enjeux importants de santé publique et de bien-être.

1. Mobiliser le savoir-faire et les moyens du sport scolaire (USEP) et des fédérations sportives partenaires (clubs).

Une réflexion a été engagée avec différents partenaires afin de définir le cadre de mise en œuvre. Différents ateliers de sensibilisation aux sports seront proposés aux écoles intéressées sur un cycle de 4 semaines selon le format suivant :

- Ateliers animés par les clubs ou les enseignants (en alternance 2 semaines / 2 semaines ou 1 semaine sur 2) d'une durée de 15 minutes (2 ateliers en parallèle) avec rotation.
- Plusieurs classes (C2 et 3 voire C1) d'une école pourront bénéficier, sur des créneaux successifs, des ateliers mis en place par demi-journée.
- Les ateliers pourront avoir des contenus identiques quel que soit le sport proposé : manipulation (dribble, passe, tir), déplacement (parcours dribble) ...

Les écoles intéressées pourront prendre contact :

- Auprès de l'USEP : usep70@fol70.org
- Auprès du CP de circonscription qui relaiera la demande auprès d'un club
- Ou directement auprès d'un club local en associant le CP de circonscription

Dans tous les cas, les écoles doivent formaliser le projet sur le site « Appel à manifestation d'intérêt (AMI 30 min APQ) ». Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami30minapq>

2. Un défi départemental APQ30

Objectif : dépasser les 5000 « points énergie » pour le département.

Cycles retenus : tous les cycles

Chaque classe comptabilise le nombre de points « énergie » accumulés lors de chaque séance d'APQ, selon le barème suivant :

- Activités de faible intensité type jonglage, lancer de précision, danse, marelle... : 2 points
- Activités d'intensité moyenne, type marche, saut à la corde, jeu collectif... : 5 points
- Activités à forte intensité type course, danse (zumba), jeu collectif ou de poursuite... : 10 points

Les données seront collectées par les circonscriptions (nom de l'école et nombre de points pour l'école) aux dates suivantes : 21 mai-11 juin et 2 juillet

Vous pourrez suivre l'évolution de ce défi sur une carte interactive affichée sur le site ciro70.